

SCHEMA IMMOBILIER DE LA DRFIP RHONE ALPES COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION DU 30 JANVIER 2013

Le but :

- rationaliser l'occupation des surfaces
- suite à la diminution des effectifs réduire l'effet de mitage
- réduire les coûts d'entretien
- mieux coller aux missions
- mieux s'adapter aux services
- mieux adapter l'espace de travail aux agents

Trois sites concernés de la DRFIP sur LYON : **HDF – CAE et VIVIER-MERLE** pour accueillir différents services du ministère (DRFIP, DIRCOFI, Douanes, Antenne immobilière, BVCI ,,,), Les implantations DRFIP dans les locaux de la DISI et de Lyon amendes seront supprimées.

Cette évolution s'inscrit dans un schéma départemental de gestions des locaux de l'état pour lequel la Direction Générale vient de donner son accord, L'économie de loyer est estimée à 840 000 € par an (580 000 € pour la seul DRFIP). Le point central de ce projet est lié aux travaux sur Vivier Merle, qui sont eux-mêmes conditionnés au départ de l'ESI Part Dieu sur le site de l'ESI Lumière.

L'objectif d'atteindre cette situation en fin de l'année 2013 est d'ores et déjà irréaliste !

SITE VIVIER-MERLE :

Actuellement le bâtiment est occupé par le CPS, le service Liaison Traitement (paie) et l'ESI.

Le projet est piloté directement par la DG qui souhaite conserver le bâtiment et reloger d'autres services à l'intérieur.

Les services de l'ESI Part-Dieu iraient s'installer à la DISI rue St Hippolyte dans le 8^{ème} arrondissement.

Viennent s'installer le CPS Relais, la trésorerie de LYON AMENDES, les services administratifs de la DIRCOFI et la Délégation Inter-Régionale.

SITE PART-DIEU :

4^{ème} étage : installation de l'enregistrement du SIE LYON 9 à la place du PCE LYON 9-GIVORS.

5^{ème} étage : arrivent les brigades de vérification DIRCOFI et la BEP.

Les brigades de vérifications DRFIP vont au 8^{ème} étage ainsi que la BCR.

L'ATSCAF sera déplacé au 10^{ème} étage.

8^{ème} étage : Pôle Contrôle Fiscal.

S'installent les brigades départementales de vérification des 5^{ème} et 8^{ème} étage ainsi que celles actuellement sur l'HDF ainsi que la BCR.

Le PCE actuellement au 8^{ème} étage reste et arrive aussi le PCE LYON 9-GIVORS.

10^{ème} étage : le service de Gestion des Patrimoines Privés (GPP) et les brigades domaniales partent à l'HDF.

Arrivent à leur places la BRF-STD (actuellement rue St Hippolyte) et les services de la BVCI.

Les RDC, 6^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} (hors brigade domaniale) et **11^{ème} étages** ne sont pas touchés.

SITE HDF CHARITE :

Tous les services France DOMAINE sont réunis sur ce site.

RDC : pas de changement.

Entresol : resserrement des services en place (212 m² sont libérés pour installer le PNSR et la CIJAP. Création d'une salle de réunion.

1^{er} étage : pas de changement.

2^{ème} et 3^{ème} étages : GPP.

SIE et SIP de Lyon PRESQU'ILE se resserrent et salle de réunion du PCE reprise.

4^{ème} étage : la Division des AFFAIRES JURIDIQUES déplacée en partie pour installation des services de l'Action Sociale.

5^{ème} étage : 1 bureau libéré et pas affecté pour l'instant.

6^{ème} étage : installation des Brigades d'Evaluation Domaniales à la place de l'Action Sociale.

Le cabinet médical reste au 6^{ème} étage.

Les salles de réunion 617-618 et 619 sont supprimées.

7^{ème} étage : départ des Brigades Départementales de Vérifications pour la CAE et installation de l'Antenne Immobilière et la Douane.

Le logement de fonction du directeur sera supprimé et utilisé pour faire une salle de réunion.

La CGT restera vigilante sur les conséquences sur l'évolution des conditions de travail et d'installation des agents. Elle a déjà attiré l'attention de la direction sur le respect des procédures d'information des instances. Elle demande que rapidement un calendrier prévisionnel des opérations soit établi. Il devra préciser les espaces temps dans lesquels les agents pourront être associés et les dates limites pour prendre en compte des modifications d'aménagement. A ce jour, seules les surfaces globales des services sont identifiées !

Les conséquences de la concentration des agents doivent être estimées avec rigueur et précision afin d'éviter tout effet négatif.

En cas de difficulté ou de manque d'information, n'hésitez pas à contacter la section CGT et ses représentants.